

Le Silence

Règle des Chartreux, chapitre 14

Dieu a mené son serviteur au désert pour parler à son cœur ; mais seul qui se tient à l'écoute dans le silence perçoit le souffle de la brise légère où le Seigneur se manifeste. Au commencement il faut un effort pour se taire ; mais si nous y sommes fidèles, peu à peu, de notre silence même naît quelque chose en nous qui nous attire à plus de silence.

Il n'est donc pas permis à chacun de parler à sa guise de ce qui lui plaît, à qui lui plaît, ni tant qu'il veut. Les frères peuvent parler de ce qui est utile à leur travail, mais en quelques mots brefs et sans hausser la voix. Hors ces cas, il faut une permission pour parler aux autres moines ou aux étrangers.

La garde du silence étant d'une importance primordiale dans la vie des frères, ils doivent observer ces règles avec grand soin. Cependant, dans les cas douteux, non prévus par les Statuts, chacun jugera avec sagesse, selon sa conscience et selon les besoins, s'il lui est permis de parler et dans quelle mesure.

Les frères, quand ils seront autorisés à parler, modéreront le nombre et l'étendue de leurs paroles, par respect pour le Saint Esprit qui habite en eux et par charité pour leurs compagnons. On peut croire en effet qu'une conversation prolongée inutilement contriste davantage l'Esprit et cause plus de dissipation que peu de mots, dits sans permission mais vite interrompus. Souvent une conversation utile en ses débuts devient rapidement inutile et finit par être coupable.

Les dimanches, solennités et jours de retraite, ils observent un silence plus strict, et gardent davantage la cellule. Tous les jours, entre l'Angélus du soir et Prime, un silence absolu doit régner dans toute la maison et nous ne pouvons le rompre que pour une nécessité vraiment urgente. Car la nuit, d'après les exemples de l'Écriture et le sentiment des anciens moines, est spécialement favorable au recueillement et à la rencontre de Dieu.

Les frères ne se permettront pas non plus de parler ou bavarder sans permission avec les séculiers : si quelqu'un les croise ou les aborde, ils lui rendront son salut, répondront brièvement à ses questions, et s'excuseront de ne pas avoir permission de lui parler davantage.

La garde du silence et le recueillement spirituel demandent une vigilance particulière aux frères qui ont maintes occasions de parler. Ils ne seront parfaits sur ce point que s'ils s'efforcent de vivre en présence de Dieu.